



CSE
à SIÈGE SNCF
RÉSEAU

JUILLET 2026

COMPTE RENDU CSE

du 2 Juillet 2026

Le CSE se tient dans un contexte particulier. L'UNSA-FERROVIAIRE salue les avancées issues de la table ronde du 23 juin (pouvoir d'achat, emploi, dialogue social) obtenues grâce aux mobilisations, tout en exigeant des engagements concrets sur leur mise en œuvre et leur portée réelle dans les filiales. Elle insiste surtout sur l'urgence d'adapter le réseau au changement climatique et sur la nécessité d'un dialogue social fondé sur des actes et non des principes. Enfin, elle souligne et salue l'engagement de tous les agents face à des conditions de travail difficiles, dans un esprit de solidarité.

Projet la direction de la capacité

Information - Consultation

La réorganisation met en lumière des difficultés dans la gestion des sillons de dernière minute, confirmées par les enquêtes de satisfaction. Le fonctionnement du bureau horaire national et la répartition actuelle des demandes par zones géographiques apparaissent perfectibles. La direction des capacités, aujourd'hui organisée en quatre divisions avec des binômes, pourrait évoluer vers une organisation unique à partir de septembre, rattachée à l'équipe saphir, afin d'améliorer la fluidité et le traitement des demandes. Afin de compenser l'effet de la journée courte du vendredi, une modification du tableau de service est prévue, conduisant à un rythme de présence alterné (un vendredi sur trois ou quatre selon les équipes). Les postes restent éligibles au télétravail. D

ans le cadre de la réorganisation, l'organisation du CO est revue : sur les huit postes existants, deux postes de sillons de dernières minutes sont supprimés, portant l'effectif à six. L'horairiste concerné sera amené à tracer de bout en bout dans ces nouvelles missions. À l'issue des échanges, une période d'adaptation est prévue. Les agents pourront, selon leurs souhaits, demander une mobilité vers d'autres postes.

La direction n'exclut pas l'idée de mettre en place une gratification selon les résultats obtenus. A date des fiches de postes classe 5 et 6 existent d'ores et déjà avec des missions différentes comme des missions de pilotage et supervision. Ces fiches de postes n'évolueront pas, les outils de suivis de la productions évolueront au niveau managérial. Cela n'aura pas d'impact sur les horairistes .

Dans un second temps, la réorganisation concerne le tracé de bout en bout dans les départements géographiques. Cela représente 8% sur des sillons inter-secteurs. Cela ne comprend pas le sillon de dernière minute.

Avec les nouveaux jalons imposés par le nouveau règlement européen pour 2030, il sera nécessaire de suivre les nouveaux calendriers (pré construction, construction, adaptation). Un second projet est déjà donc en cours d'étude par la direction. Certains agents devront donc voir leurs missions évoluées pour justifier les différences de classes.

Les élus de l'UNSA-Ferrovie estiment légitime que les projets de réorganisation soient systématiquement présentés en CSE, même lorsqu'ils concernent des effectifs limités, et regrettent que ce ne soit pas toujours le cas. Le dossier met en avant les aspects les plus acceptables pour les agents, tout en laissant apparaître des éléments plus préoccupants en arrière-plan.

Les organisations syndicales regrettent que l'expertise, la polyvalence et les nouvelles contraintes liées aux missions de Saphir ne semblent pas s'accompagner d'une reconnaissance ou d'une compensation financière.

Elles relèvent également l'absence d'évaluation des risques psychosociaux et estiment qu'un volet consacré à la formation aurait dû être intégré au dossier afin d'accompagner les évolutions des missions. Les organisations syndicales ont obtenues un report de la consultation au CSE de septembre.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

» Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

» Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

» Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.